



**Association de Défense  
du Quartier de l'Épargne**

2 rue de la Prévoyance  
28000 CHARTRES

association.epargne@gmail.com

Monsieur François BONNEAU  
Président du Conseil Régional de la Région Centre  
9, rue Saint Pierre Lentin  
45041 ORLEANS Cedex 1

Monsieur le Président,

L'Association de Défense du Quartier de l'Épargne « Épargnez-nous », créée pour œuvrer à la préservation du quartier et défendre les intérêts des riverains et des usagers face au projet « pôle gare de Chartres » s'inquiète de la disproportion du projet envisagé et tout particulièrement de la réduction des emprises ferroviaires prévue et souhaite vous faire part de ses alarmes.

En effet, selon les plans établis par le cabinet Garcia-Diaz, la limite d'emprise ferroviaire côté ouest de la gare a été modifiée. En 2008, les plans indiquaient au-delà du dernier quai (D), le maintien de 6 voies (n° 12, 14, 16, 18, 20 et 22) et lors de réunions publiques, la municipalité faisait bien référence à la voie 22 comme limite .

Les nouveaux plans présentés en mai 2011 indiquent au-delà du dernier quai (D) le maintien d'une seule et unique voie (n° 12) : 5 voies ont donc disparu des plans !

Par ailleurs, la Ville de Chartres fait état de prévisions de développement du trafic TER impressionnant : une augmentation du double voire du triple dans les 20 ans du trafic TER voyageurs Paris-Chartres. A cet accroissement de circulation, il est annoncé au regard de l'étoile ferroviaire autour de Chartres, la réouverture des lignes TER Chartres - Voves - Tours puis Chartres - Orléans. Si cela est avéré, la suppression de ces voies, déjà difficilement supportable avec le trafic actuel, rendra, nous semble-t-il, l'exploitation de la gare de Chartres très complexe.

C'est ce que disent les cheminots du terrain ; c'est également ce que pense l'Association qui compte parmi ses membres bon nombre de cheminots, actifs et retraités.

En outre, la construction d'un parking de 2 800 places positionné en plein centre ville, aux abords de la gare, nous semble en incohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) voté la semaine dernière qui préconise plutôt la localisation de parkings relais aux portes des agglomérations.

**Aussi, souhaitons-nous vous soumettre plusieurs questions :**

- **le projet pôle gare de Chartres prend-t-il bien toute la mesure de l'évolution prévue dans les années à venir de l'activité ferroviaire ?**
- **est-il judicieux de concentrer un complexe culturel et sportif d'importance à cet endroit, juste en bordure des voies alors que cette surface risque de faire cruellement défaut dans le futur pour la circulation et le cadencement des trains ?**
- **en outre, la construction d'un parking de 2 800 places positionnées en plein centre ville, aux abords de la gare, n'est-il pas en incohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) voté la semaine dernière qui préconise plutôt la localisation de parkings relais aux portes des agglomérations ?**

**Nous restons à votre disposition et celle de vos Services pour échanger sur ces points techniques.**

**En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.**

**La Présidente,**

**Geneviève Guérard-Defaux**

**PJ : 2 plans présentés par le cabinet Garcia-Diaz**

**CC : Monsieur Jean-Michel BODIN, Vice-Président du Conseil Régional en charge des transports**